



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LE CANADA ET LES PAYS DU MERCOSUR : UN ÉVENTUEL ACCORD POUR FAVORISER LES RELATIONS COMMERCIALES

**Rapport du Comité permanent du commerce
international**

L'honorable Mark Eyking, président

**DÉCEMBRE 2018
42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LE CANADA ET LES PAYS DU MERCOSUR :
UN ÉVENTUEL ACCORD POUR FAVORISER
LES RELATIONS COMMERCIALES**

**Rapport du Comité permanent
du commerce international**

**Le président
L'hon. Mark Eyking**

DÉCEMBRE 2018

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

L'hon. Mark Eyking

VICE-PRÉSIDENTS

Dean Allison

Tracey Ramsey

MEMBRES

Omar Alghabra (secrétaire parlementaire – membre sans droit de vote)

Colin Carrie

Sukh Dhaliwal

Peter Fonseca

Richard Hébert (secrétaire parlementaire – membre sans droit de vote)

Randy Hoback

L'hon. Andrew Leslie (secrétaire parlementaire – membre sans droit de vote)

Karen Ludwig

Kyle Peterson

Terry Sheehan

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

David Anderson

Daniel Blaikie

Pam Goldsmith-Jones

Linda Lapointe

Hélène Laverdière

Pierre Paul-Hus

Kim Rudd

Don Rusnak

Darrell Samson

Kevin Waugh

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Lafrance

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Bashar Abu Taleb, analyste

Simon Richards, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié un accord potentiel de libre-échange entre le Canada et le Mercosur et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
LE CANADA ET LES PAYS DU MERCOSUR : UN ÉVENTUEL ACCORD POUR FAVORISER LES RELATIONS COMMERCIALES	3
INTRODUCTION	3
Améliorer les relations commerciales entre le Canada et le Mercosur	5
A. Répercussions économiques et sociales potentielles sur le Canada	6
B. Secteur manufacturier	7
C. Secteurs de l’agriculture, des fruits de mer et des mines.....	8
D. Secteurs de la culture, de l’éducation et du transport aérien	9
Réduire au minimum les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce	10
A. Droits de douane.....	11
B. Barrières non tarifaires.....	13
C. Coopération réglementaire.....	15
Améliorer les relations d’investissement entre le Canada et le Mercosur	16
A. Investissements existants	17
B. Possibilités d’améliorer les relations d’investissement	17
Donner suite aux priorités de certains groupes	18
Réflexions et recommandations du comité	21
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	25
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	29
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	31
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	33

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, accorde la priorité aux dispositions qui élimineraient les droits de douane appliqués sur les exportations canadiennes, comme les moules, l'équipement agricole, les automobiles et les pièces automobiles et les produits des secteurs canadiens des logiciels, de la technologie, de l'éclairage, du canola et des pêches. 23

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions qui élimineraient les barrières non tarifaires actuelles et futures qui limitent les exportations et les investissements canadiens dans ces pays. Plus particulièrement, des dispositions d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur devraient aborder les exigences et les processus administratifs complexes et peu clairs, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la manipulation des devises, les entreprises d'État et les subventions. De plus, le gouvernement du Canada doit collaborer avec les gouvernements des pays du Mercosur pour améliorer la coopération et l'alignement en matière de réglementation entre le Canada, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. 23

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en œuvre de nouvelles mesures conçues pour réduire toute incidence négative d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur sur la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché intérieur. 24

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions sur la culture qui respectent les critères suivants : elles sont fondées sur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, elles garantissent que le Canada et chaque pays du Mercosur ont le droit de soutenir leurs artistes et d'autres producteurs culturels et elles augmentent la coopération bilatérale en matière de culture..... 24

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, à un stade précoce des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, examine les avantages et les inconvénients pour le Canada de divers mécanismes conçus pour résoudre les différends liés aux investissements, tout en reconnaissant que les gouvernements ont le droit d'adopter et de maintenir des mesures dans l'intérêt public..... 24

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, s'emploie à obtenir des résultats qui créeraient des débouchés économiques pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, protégeraient l'environnement, feraient respecter les normes du travail, amélioreraient la mobilité de la main-d'œuvre, contribueraient à l'égalité entre les sexes et protégeraient les droits des peuples autochtones. 24



LE CANADA ET LES PAYS DU MERCOSUR : UN ÉVENTUEL ACCORD POUR FAVORISER LES RELATIONS COMMERCIALES

INTRODUCTION

Le 26 mars 1991, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont signé le [Traité d'Asunción](#), établissant du même coup le [Marché commun du cône sud](#) (Mercosur)¹. Dans le traité, les pays du Mercosur ont convenu de créer un marché commun doté de lois harmonisées dans certains secteurs, de politiques sectorielles et macroéconomiques coordonnées et d'une politique commune sur les droits de douane externes et le commerce concernant les pays ou les regroupements de pays qui ne sont pas membres du Mercosur ainsi que pour favoriser la libre circulation des biens, des services et des « facteurs de production » entre eux.

Selon [Affaires mondiales Canada](#), les pays du Mercosur constituent le quatrième bloc commercial en importance dans le monde et représentent plus de 66 % de l'activité économique de l'Amérique du Sud. En 2017, les pays du Mercosur avaient une population combinée de 263,8 millions d'habitants², et leur produit intérieur brut combiné correspondait à 3,5 % du total mondial en 2016³.

Le 9 mars 2018, le Canada et le Mercosur ont [annoncé](#) le lancement de négociations en vue de conclure un accord de libre-échange (ALE), dont la première ronde de négociations a eu lieu le 20 mars 2018. Le jour où les négociations se sont amorcées, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (le Comité) a adopté une [motion](#) visant à étudier les priorités du Canada dans le cadre des négociations de l'ALE Canada-Mercosur. Le Comité a tenu six réunions à Ottawa, en Ontario, entre le 19 avril et le 5 juin 2018, au cours desquelles il a entendu 31 témoins,

1 Le Venezuela est devenu membre de plein droit du Mercosur en 2012, mais il a été suspendu indéfiniment le 5 août 2017. En 2012, le Paraguay a été suspendu pour une période d'un an. La Bolivie est dans la phase finale de son processus d'adhésion au Mercosur; elle serait le sixième membre à adhérer au bloc.

2 La Banque mondiale, [Indicateurs du développement dans le monde](#) (base de données), consultée le 31 juillet 2018.

3 La part du produit intérieur brut du Mercosur a été calculée à l'aide des données et des estimations du Fonds monétaire international, [base de données Perspectives de l'économie mondiale – avril 2018](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], consultée le 31 juillet 2018. L'année la plus récente pour laquelle ces données sont disponibles est 2016.



notamment le ministre canadien du Commerce international, des représentants d'Affaires mondiales Canada, des universitaires ainsi que des représentants d'entreprises, d'associations commerciales, de syndicats et de groupes de réflexion. Le Comité a aussi reçu trois mémoires, dont deux proviennent de témoins et un d'une entreprise canadienne qui n'a pas comparu devant le Comité.

Le présent rapport résume certains des commentaires formulés par les témoins et contenus dans les mémoires présentés au Comité. La première section présente les observations générales concernant la progression des relations commerciales entre le Canada et les pays du Mercosur, tandis que la deuxième aborde la diminution des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce et la promotion de la coopération réglementaire. La troisième section expose les réflexions des témoins concernant l'amélioration des relations en matière d'investissement entre le Canada et les pays du Mercosur, alors que la quatrième aborde, dans le contexte d'un ALE Canada-Mercosur, la création de débouchés économiques pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, la protection de l'environnement, le respect des normes du travail, l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre, la contribution envers l'égalité des sexes et la protection des droits des peuples autochtones. La dernière section contient les réflexions et les recommandations du Comité.

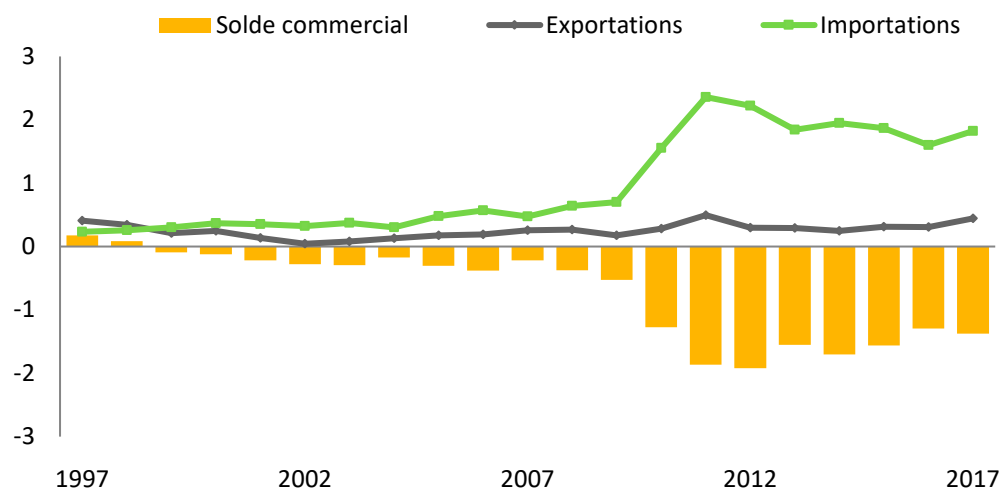
Certains commentaires formulés par des témoins ou contenus dans les mémoires présentés au Comité sont absents du présent rapport, particulièrement ceux qui abordent des sujets qui ne sont pas directement liés à l'ALE Canada-Mercosur et dont il a été question dans des rapports antérieurs du Comité. Par exemple, [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#), la [Chambre de commerce Brésil-Canada](#), [LED Roadway Lighting Ltd.](#), [Agricultural Manufacturers of Canada](#), le [Centre canadien de politiques alternatives](#) et l'[Association des vignerons du Canada](#) ont parlé des programmes, des services et des politiques du gouvernement du Canada actuels ou souhaités pour aider les entreprises canadiennes qui font ou qui veulent faire du commerce international. Plus particulièrement, ils ont abordé le Service des délégués commerciaux, Exportation et développement Canada, le mentorat en matière d'exportation, les investissements dans l'innovation et d'autres améliorations de la productivité, le financement du développement de l'exportation de vin et la sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux possibilités d'exportation. Dans ses rapports récents sur le [Partenariat transpacifique](#) (PTP), [le multiculturalisme et le commerce international](#) et le [commerce électronique](#), le Comité s'est penché sur les programmes, les services et les politiques du gouvernement du Canada qui aident les entreprises canadiennes à commercer sur le marché international.

De plus, l'[Association minière du Canada](#) et le [Conseil canadien du canola](#) ont abordé la question de l'infrastructure commerciale, y compris les coûts associés au déplacement des produits canadiens vers des ports nationaux aux fins d'exportation. L'infrastructure commerciale est examinée dans les rapports du Comité sur le [PTP](#), sur les [priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans le commerce en Amérique du Nord](#) et sur la [capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale](#).

AMÉLIORER LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LE MERCOSUR

Dans leurs interventions auprès du Comité, les témoins ont parlé des répercussions économiques et sociales potentielles sur le Canada découlant d'un ALE Canada-Mercosur. De même, ils ont mis l'accent sur les conséquences possibles d'un tel accord sur les secteurs canadiens de la fabrication, de l'agriculture, des fruits de mer, des mines, de la culture, de l'éducation et du transport aérien.

Figure 1 — Commerce de marchandises entre le Canada et l'Argentine, 1997-2017 (en milliards de dollars)



Source : Statistique Canada, Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, depuis la page [Données sur le commerce en direct](#), consultée le 23 octobre 2018.



A. Répercussions économiques et sociales potentielles sur le Canada

Selon le [ministre canadien du Commerce international](#), l'un des objectifs du gouvernement du Canada dans le cadre des négociations entourant l'ALE Canada-Mercosur est d'aspirer à un accord « détaillé, progressiste et inclusif » qui permettra au Canada de diversifier ses marchés et « de saisir les nouvelles occasions qui se présenteront au cours des prochaines décennies ». Il a affirmé que le gouvernement veut que « tout le monde ait sa place à la table [des négociations] » et bénéficie d'un tel accord, et a ajouté que le gouvernement essaierait de s'assurer que « tous les segments de la société », y compris les femmes entrepreneuses, les jeunes, les Autochtones et les membres de la communauté des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer et bispirituels, pourront « tirer parti des débouchés et des avantages créés [par un ALE Canada-Mercosur] ».

Dans son mémoire soumis au Comité, [MELLOHAWK Logistics](#) a affirmé qu'un ALE Canada-Mercosur « ne fera que des gagnants, qu'il présentera des occasions de progrès et de changement, et aura des retombées économiques et sociales pour tous ».

En ce qui concerne les répercussions économiques d'un ALE Canada-Mercosur, la [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a déclaré qu'un tel accord serait « beaucoup plus avantageux pour le Canada que pour le Brésil », parce que ce dernier est « protectionniste ». La [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a aussi soutenu qu'un tel accord aiderait le Canada à diversifier ses relations commerciales tout en favorisant le partage de connaissances, y compris dans les domaines des sciences et des technologies, entre le Canada et les pays du Mercosur. En donnant son appui à un ALE Canada-Mercosur, l'[Institut international du développement durable](#) a souligné qu'« [i] est important pour le Canada de diversifier ses relations commerciales et d'approfondir son engagement avec les partenaires de l'hémisphère ».

Pour sa part, [Unifor](#) a soutenu qu'alors que la valeur des exportations canadiennes vers l'ensemble des pays du Mercosur a diminué de 26 % depuis 2008, la valeur des importations a presque doublé. Rappelant que la diversification du commerce est l'un des objectifs du gouvernement du Canada dans le cadre des négociations entourant un ALE Canada-Mercosur, Unifor a affirmé que « [n]ous n'avons vraiment pas besoin » que le Canada signe un accord qui finirait par « exacerber les importations ... excessives » sans faire « grand-chose » pour stimuler les exportations. Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a souligné que les possibilités d'accroître le commerce entre le Canada et les pays du Mercosur sont restreintes à la fois par la géographie et par « une

similitude dans nos exportations », et que la négociation de cet accord ne doit pas constituer pour le Canada une priorité en matière de politique commerciale.

Unifor a appuyé la décision du gouvernement d'entreprendre des évaluations des répercussions économiques et sociales d'un ALE Canada-Mercosur et a insisté pour que ces évaluations soient menées immédiatement par une partie indépendante. En ce qui a trait aux répercussions sociales potentielles d'un tel accord, le Centre canadien de politiques alternatives a exhorté le gouvernement à mener, dès le début des négociations, des évaluations indépendantes des répercussions sur la viabilité de l'environnement et sur les droits de la personne.

B. Secteur manufacturier

Selon Manufacturiers et exportateurs du Canada, le déficit commercial du Canada avec les pays du Mercosur s'explique en grande partie par « des tarifs élevés, des barrières à l'entrée et d'autres pratiques commerciales déloyales » qui devraient être éliminés par le truchement d'un ALE Canada-Mercosur. Manufacturiers et exportateurs du Canada ont affirmé qu'un tel accord pourrait « mener à un secteur manufacturier prospère [au Canada] et à une économie canadienne plus forte ».

En soulignant les « bonnes possibilités d'affaires » au Brésil et en Argentine, les Agricultural Manufacturers of Canada ont fait remarquer que les petites et moyennes entreprises du secteur canadien de l'équipement agricole pourraient embaucher plus de travailleurs canadiens si un ALE Canada-Mercosur leur permettait d'accroître leurs exportations vers les pays du Mercosur.

Les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada ont souligné qu'un ALE Canada-Mercosur appuierait la stratégie de diversification du commerce canadien. Cependant, puisque l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est « l'accord fondamental » en vertu duquel l'industrie automobile a mené ses activités au Canada depuis 1994, les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada ont affirmé que la renégociation de cet accord « serait certainement une priorité ».

De même, l'Association canadienne des fabricants de moules a fait remarquer que si le Canada ne négocie pas un « bon accord de libre-échange nord-américain », la négociation, la ratification et la mise en œuvre de divers ALE, y compris un ALE Canada-Mercosur « ne serviront à rien ». Convaincue qu'un ALE Canada-Mercosur créerait des occasions d'exporter des moules au Brésil, l'Association canadienne des fabricants de moules a dit que, contrairement au Partenariat transpacifique global et progressiste



(PTPGP), l'entente avec le Mercosur présente « un faible risque et offre de grandes possibilités ».

L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a fait remarquer que le Canada n'exporte « pratiquement pas d'acier primaire et très peu de produits contenant de l'acier » vers les pays du Mercosur, et ne s'attend pas à ce que cette situation change dans le contexte d'un ALE Canada-Mercosur. D'ailleurs, l'Association canadienne des producteurs d'acier est plutôt d'avis qu'un tel accord contribuerait à l'érosion de la part de ses membres sur le marché canadien, notamment en ce qui concerne la fabrication automobile et la production d'énergie, de tuyaux et de tubes.

L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a proposé que les approvisionnements du gouvernement du Canada favorisent l'acquisition d'acier national, ce qui contribuerait à « compenser » la hausse potentielle de la concurrence sur le marché canadien de l'acier qui pourrait résulter d'un ALE Canada-Mercosur et ce qui réduirait les émissions de gaz à effet de serre.

C. Secteurs de l'agriculture, des fruits de mer et des mines

L'[Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a souligné que les exportations de certains produits agricoles canadiens, dont les céréales, les oléagineux, le bœuf et le porc, se font déjà en concurrence à celles des pays membres du Mercosur. Puisque ses membres n'estiment pas « qu'il y ait suffisamment de croissance potentielle dans la région du Mercosur pour envisager un accord de libre-échange [Canada-Mercosur] », l'[Alliance canadienne du commerce agroalimentaire](#) a exhorté le gouvernement du Canada à prioriser d'autres initiatives stratégiques commerciales, comme la renégociation de l'ALENA, la ratification du PTPGP et les discussions exploratoires entourant un ALE Canada-Chine.

Tout comme les Constructeurs mondiaux d'automobiles au Canada, l'[Association des vignerons du Canada](#) a déclaré qu'un ALE Canada-Mercosur contribuerait aux objectifs du Canada en matière de diversification du commerce, mais qu'il créerait aussi des défis de compétitivité pour le secteur du vin canadien. De plus, l'Association des vignerons du Canada a souligné qu'il existe un « important déséquilibre commercial entre le Canada et le Mercosur dans le secteur du vin », et a ajouté que ces pays « n'ont pas été et ne seront pas un marché prioritaire pour les producteurs de vin canadiens ». L'[Association des vignerons du Canada](#) a donc demandé au gouvernement du Canada d'offrir aux producteurs de vin canadiens une aide de transition pour s'ajuster aux changements de marché causés par les ALE conclus par le Canada.

Le [Conseil canadien des pêches](#) est d'avis qu'un ALE Canada-Mercosur permettrait aux producteurs canadiens de fruits de mer d'augmenter leurs exportations dans les pays du Mercosur, mais a affirmé qu'un tel accord n'est pas une priorité actuellement pour le secteur canadien des fruits de mer. Le Conseil canadien des pêches a précisé que, pour le moment, il est plus important pour son secteur de parvenir à renégocier l'ALENA, de mettre en œuvre l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, de ratifier et de mettre en œuvre le PTPGP et de négocier un ALE Canada-Chine.

La [Mining Suppliers Trade Association Canada](#) a identifié le Brésil et l'Argentine comme étant les deux pays les plus importants vers lesquels le secteur canadien de l'équipement et des services miniers a dirigé ses efforts d'exportation et de marketing et a affirmé être en faveur d'un ALE Canada-Mercosur. La [Mining Association of Canada](#) a aussi encouragé le gouvernement du Canada à négocier et à mettre en œuvre un tel accord.

D. Secteurs de la culture, de l'éducation et du transport aérien

Dans un mémoire envoyé au Comité, l'[Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists](#) a précisé que toute disposition liée à la culture dans un ALE doit être fondée sur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*⁴, ratifiée par le Canada et les pays du Mercosur. Selon l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, ces dispositions garantiraient que le Canada et chaque pays du Mercosur auront « le droit absolu de soutenir ses propres artistes et producteurs culturels » et favoriseraient le développement de forums de coopération et d'échanges culturels « plus solides ».

De même, l'[Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists](#) a recommandé au gouvernement du Canada d'organiser une « réunion de haut niveau de dirigeants du secteur culturel canadien » afin de réfléchir à des solutions pour renforcer les relations culturelles du Canada avec les pays du Mercosur. L'[Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists](#) a souligné l'importance de faire participer des représentants d'associations d'artistes à cette réunion.

Selon la [Chambre de commerce Brésil-Canada](#), le Canada « est très populaire auprès des étudiants brésiliens qui souhaitent étudier à l'étranger ». La [Chambre de commerce](#)

4 La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture reconnaît le droit souverain des gouvernements d'introduire des politiques visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles.



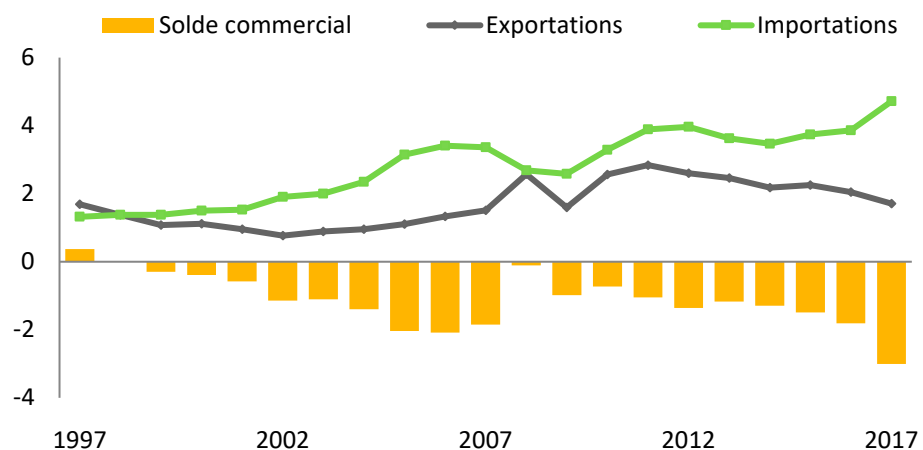
Brésil-Canada a dit s’attendre à une augmentation du nombre d’étudiants brésiliens au Canada advenant la mise en oeuvre d’un ALE Canada-Mercosur.

Soulignant que les ALE qui favorisent le commerce entraînent une augmentation des voyages d’affaires et du transport de fret entre le Canada et d’autres pays, Air Canada a affirmé qu’un ALE Canada-Mercosur pourrait favoriser « la croissance du commerce et les occasions commerciales » qui appuient les affaires et « constituent d’excellentes fondations » pour l’expansion des liaisons aériennes.

RÉDUIRE AU MINIMUM LES BARRIÈRES TARIFAIRES ET NON TARIFAIRES AU COMMERCE

Des témoins ont discuté des droits de douane avec le Comité, en mettant surtout l’accent sur ceux qui sont imposés aux exportations des secteurs canadiens de la fabrication, des produits du canola et des fruits de mer vers les pays du Mercosur. En ce qui concerne les barrières non tarifaires au commerce, des témoins ont souligné les exigences et les processus administratifs, les mesures sanitaires et phytosanitaires et d’autres politiques liées au commerce. Des témoins ont également parlé de la coopération et de l’alignement des réglementations entre le Canada et les pays du Mercosur.

Figure 2 — Commerce de marchandises entre le Canada et le Brésil, 1997-2017 (en milliards de dollars)



Source : Statistique Canada, Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, depuis la page [Données sur le commerce en direct](#), consultée le 23 octobre 2018.

A. Droits de douane

Le [ministre canadien du Commerce international](#) a fait remarquer que les droits de douane canadiens de 4,1 % sont inférieurs à ceux de l'ensemble des pays du Mercosur, qui s'élèvent à 13,7 %. Selon le ministre, le commerce entre le Canada et les pays du Mercosur n'est pas équilibré, car « les tarifs [des pays du Mercosur] sont si élevés que cela rend nos produits et nos services difficilement concurrentiels sur les marchés [dans ces pays] ». Le ministre a ajouté que l'élimination ou la réduction des droits de douane dans un ALE Canada-Mercosur rendrait les entreprises canadiennes plus concurrentielles dans ces pays.

De même, [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont affirmé que les droits de douane pouvant s'élever à 35 % appliqués par les pays du Mercosur sur les produits automobiles, la machinerie et l'équipement ainsi que les produits pharmaceutiques « sont de graves obstacles au commerce, comparativement aux tarifs relativement modestes imposés par le Canada ». Étant donné que les droits de douane de ces pays « ont une incidence négative directe sur les gros secteurs industriels et exportateurs [du Canada] », Manufacturiers et exportateurs du Canada ont affirmé que l'élimination de ces droits de douane doit être prioritaire dans le cadre des négociations entourant un ALE Canada-Mercosur.

Les [Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada](#) ont soutenu que les droits de douane appliqués aux automobiles et aux pièces par les pays du Mercosur sont « plus élevé[s] que [presque] partout ailleurs dans le monde », et a affirmé que l'élimination des droits de douane sur les pièces automobiles dans le cadre d'un ALE Canada-Mercosur « pourrait offrir des occasions aux fabricants de pièces automobiles canadiens et aux entreprises de technologies de pointe du Canada ». De plus, la [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a ajouté que le taux d'imposition sur les importations brésiliennes d'automobiles et de pièces automobiles est d'environ 100 % si l'on tient compte des taxes qui s'appliquent en plus des droits de douane de 35 %.

En outre, l'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a rapporté que les pays du Mercosur peuvent appliquer des droits de douane plusieurs fois pour un même produit. Par exemple, des droits de douane de 35 % s'appliquent à une automobile



expédiée du Canada vers un pays du Mercosur, et ces droits sont appliqués de nouveau lorsque cette même voiture est expédiée d'un pays du Mercosur à un autre⁵.

[LED Roadway Lighting Ltd.](#) a affirmé que les droits de douane imposés par les pays du Mercosur excèdent parfois les coûts de production de ses produits, « ce qui rend leur succès commercial et celui d'autres exportations canadiennes quasi impossible ». Dans le même ordre d'idées, l'[Association canadienne des fabricants de moules](#) a fait valoir que ses membres sont incapables de « pénétrer » le marché du Brésil à cause du protectionnisme et des droits de douane, et a dit croire qu'un ALE Canada-Mercosur permettrait aux fabricants de moules canadiens d'augmenter leurs exportations vers ce pays.

Jugeant « intéressantes » les possibilités d'approvisionner les secteurs brésiliens de l'exploitation minière et du transport, [Redline Communications](#) a signalé que les droits de douane élevés rendent difficile l'exportation de technologies et de logiciels canadiens dans le Brésil. Redline Communications a aussi affirmé que ses exportations vers l'Argentine se limitent au secteur pétrolier et gazier en raison des droits de douane. Dans un mémoire présenté au Comité, [Redline Communications](#) a rapporté que les pays du Mercosur appliquent des tarifs d'importation et d'exportation sur des produits que des consommateurs retournent aux fins de réparation, ce qui engendre des « coûts [...] considérables » pour eux. Par conséquent, Redline Communications a déclaré qu'un ALE Canada-Mercosur doit éliminer, ou à tout le moins réduire, les droits de douane imposés sur les importations d'équipement électronique et de télécommunication, y compris les produits retournés pour réparation, et éliminer les exigences de contenu local⁶ lié à ces importations.

Les [Agricultural Manufacturers of Canada](#) ont défini les droits de douane de l'Argentine et du Brésil sur l'équipement comme étant « prohibitifs » et ont affirmé que le gouvernement du Canada doit « poursuivre activement » ses efforts en vue de conclure

5 Dans une ébauche de l'Accord États-Unis—Mexique—Canada (AEUMC) qui n'a pas encore été révisée à des fins d'exactitude, de clarté et d'uniformité, on trouve des exigences relatives à la teneur en valeur régionale de l'ordre de 75 % pour les automobiles, et d'entre 65 et 85 % pour diverses pièces d'automobiles, en fonction de la pièce et de la méthode de calcul utilisée. En outre, l'AEUMC garantirait un traitement tarifaire préférentiel pour une automobile uniquement si au moins 70 % de l'acier et de l'aluminium achetés par le fabricant du véhicule provenaient d'Amérique du Nord. Enfin, en plus d'autres obligations, un fabricant d'automobiles serait tenu de faire des dépenses à « salaire élevé » de montants spécifiques, y compris pour les pièces et les matières qui sont fabriquées et l'assemblage de véhicules qui est assuré par des travailleurs gagnant au moins 16 \$US par heure.

6 Selon une [Note sur la politique commerciale](#) rédigée en février 2016 par l'Organisation de coopération et de développement économiques, les « exigences relatives au contenu local » sont les politiques gouvernementales qui obligent les entreprises à utiliser des biens ou des services fabriqués ou offerts dans leur pays pour pouvoir « participer à cette économie » [TRADUCTION].

un ALE Canada-Mercosur qui réduirait ces droits de douane. Puisque les droits de douane imposés par les pays du Mercosur sur l'équipement agricole canadien sont sujets à changement, [MacDon Industries Ltd.](#) a soutenu qu'un tel accord procurerait une certitude quant aux futurs droits de douane.

Selon le [Conseil canadien du canola](#), un ALE Canada-Mercosur doit éliminer les droits de douane appliqués aux produits canadiens de canola, y compris l'huile et le tourteau. Le [Conseil canadien du canola](#) a ajouté que même sans les droits de douane, les occasions pour ses membres d'exporter des produits vers les pays du Mercosur seraient insignifiantes, car ces pays « fabriquent, en grande partie, les mêmes produits que nous, et ce sont déjà des grands exportateurs concurrentiels d'huiles et de protéines ».

Le [Conseil canadien des pêches](#) a affirmé pour sa part qu'un ALE Canada-Mercosur devrait éliminer les droits de douane pouvant atteindre 32 % sur le poisson et les fruits de mer et ainsi accroître les exportations canadiennes de produits de la pêche vers les pays du Mercosur.

B. Barrières non tarifaires

Selon le [ministre canadien du Commerce international](#), les exportateurs du pays veulent un accès aux marchés étrangers « stable, efficace, transparent et [...] prévisible ». Le ministre a affirmé que les petites et moyennes entreprises canadiennes n'investiront pas d'importants capitaux pour accroître leurs parts de marché dans « des pays où les obstacles techniques au commerce abondent ». De plus, le ministre a dit que l'élimination des droits de douane dans un ALE Canada-Mercosur ne suffirait pas à « atteindre le plein potentiel » de la relation commerciale du Canada avec le Mercosur.

En mettant l'accent sur les exigences et les processus administratifs, le mémoire soumis au Comité par [MELLOHAWK Logistics Inc.](#) a souligné que les exportations par les petites et moyennes entreprises brésiliennes au Canada sont « entravé[es] par la bureaucratie brésilienne ». De même, la [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a indiqué que les lois sur le travail, les exigences de certifications et une « bureaucratie considérable » nuisaient aux échanges entre le Canada et le Brésil. Les [Agricultural Manufacturers of Canada](#) ont ajouté que la capacité de leurs membres à exporter dans les pays du Mercosur est affectée par des barrières non tarifaires, comme les processus réglementaires peu clairs et le manque de protections relatives à la propriété intellectuelle.

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a affirmé que les exigences liées aux permis d'importation ainsi que les procédures douanières complexes et les



régimes fiscaux du fédéral et des États créent « d'importants problèmes » pour les entreprises qui exportent des véhicules vers les pays du Mercosur. L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a insisté sur la nécessité d'inclure des dispositions pour contrer les barrières non tarifaires actuelles et futures dans un éventuel ALE Canada-Mercosur et des mécanismes « rigoureux, rapides et juridiquement contraignants » de règlement des différends pour faire appliquer ces dispositions. À titre d'exemple de mesures qui réduisent le taux de rendement prévu sur les investissements canadiens dans les pays du Mercosur, la [Mining Suppliers Trade Association Canada](#) a mentionné les règles fiscales, et a précisé qu'« il y a toujours une nouvelle mesure fiscale dont personne n'a entendu parler ».

Le [Conseil canadien du canola](#) a affirmé qu'un ALE Canada-Mercosur doit contenir des dispositions concernant la biotechnologie et les « mesures sanitaires et phytosanitaires fallacieuses », et a ajouté que de telles dispositions pourraient « créer un élan » permettant d'inclure des dispositions semblables dans d'autres accords de libre-échange conclus par le Canada. Le [Conseil canadien des pêches](#) a appuyé les dispositions sanitaires et phytosanitaires contenues dans le PTPGP, et a demandé qu'elles soient utilisées comme modèle dans un ALE Canada-Mercosur.

Puisque le commerce du matériel génétique animal « dépend en grande partie des discussions, des protocoles et des négociations », l'[Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique](#) a dit craindre que les pays du Mercosur « utilise[nt] les règles du Mercosur ou les leurs, selon ce qui est le plus favorable », ce qui pourrait restreindre l'accès au marché pour des exportateurs canadiens dans l'industrie de la génétique du bétail.

En ce qui a trait aux autres mesures et pratiques liées au commerce, les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont demandé l'élimination des barrières au commerce découlant de pratiques qui sont « contre le commerce » et qui nuisent « aux intérêts économiques du Canada », notamment la manipulation des devises, les entreprises d'État, les subventions, le dumping et les complexités de la réglementation. Tout comme l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, les Manufacturiers et exportateurs du Canada ont rappelé qu'un ALE Canada-Mercosur doit inclure des mécanismes efficaces et rapides de résolution des différends.

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) croit que les accords de libre-échange conclus par le Canada doivent contenir des dispositions interdisant la manipulation des devises. Selon l'[Association canadienne des producteurs d'acier](#), un ALE Canada-Mercosur doit inclure des « contrôles efficaces » concernant la manipulation des devises et les entreprises d'État. Au sujet des entreprises d'État, l'Association

canadienne des producteurs d'acier a ajouté que l'accord doit contenir des mesures qui découragent l'acquisition par les gouvernements d'entités qui « mènent leurs activités dans un contexte commercial », obligent les entreprises d'État à mener leurs activités « tout en respectant certaines considérations commerciales » et interdisent à ces entreprises de discriminer contre des fournisseurs étrangers. En ce qui concerne les subventions, l'Association canadienne des producteurs d'acier a affirmé que la capacité des entreprises d'État à recevoir et donner des subventions devrait être limitée et que les pays doivent pouvoir appliquer des mesures compensatoires en réponse à de telles subventions.

L'[Association canadienne des producteurs d'acier](#) a rappelé que le Tribunal canadien du commerce extérieur a imposé des mesures antidumping à l'égard de certaines importations d'acier provenant des pays du Mercosur, y compris le Brésil. Elle a aussi demandé au gouvernement du Canada d'améliorer ses mécanismes de recours commerciaux et de doter l'Agence des services frontaliers du Canada de ressources supplémentaires pour mener des enquêtes et veiller à l'application de la loi.

[Armstrong Fluid Technology](#) a parlé des investissements qu'elle a faits dans ses activités de fabrication au Brésil afin d'éviter les barrières non tarifaires qui affectent l'équipement de chauffage et de climatisation. De plus, Armstrong Fluid Technology a affirmé qu'elle pourrait fabriquer son équipement au Canada et que « si les problèmes d'accès au marché étaient réglés, [elle pourrait mettre] beaucoup plus de produits sur le marché brésilien ».

C. Coopération réglementaire

L'[Association canadienne des constructeurs de véhicules](#) a appuyé une coopération et un alignement accrus en matière de réglementation entre le Canada et les pays du Mercosur et a affirmé que l'alignement avec les normes nord-américaines, qui « s'appuient » sur des données scientifiques et « des exigences rigoureuses en matière de conformité », de même que leur reconnaissance augmenteraient le commerce de l'automobile et des pièces automobiles et établirait de nouvelles chaînes d'approvisionnement entre l'Amérique du Nord et les pays du Mercosur. Plus particulièrement, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules a soutenu que l'acceptation des normes de sécurité automobile et des normes techniques canadiennes, ainsi que des normes américaines auxquelles elles sont adaptées, est requise pour assurer aux exportateurs de véhicules canadiens l'accès aux pays du Mercosur. Les [Manufacturiers et exportateurs du Canada](#) ont mentionné que certains pays adoptent des exigences en matière d'essais de véhicules même s'ils n'ont pas l'équipement nécessaire pour effectuer les tests obligatoires, et ont affirmé qu'un



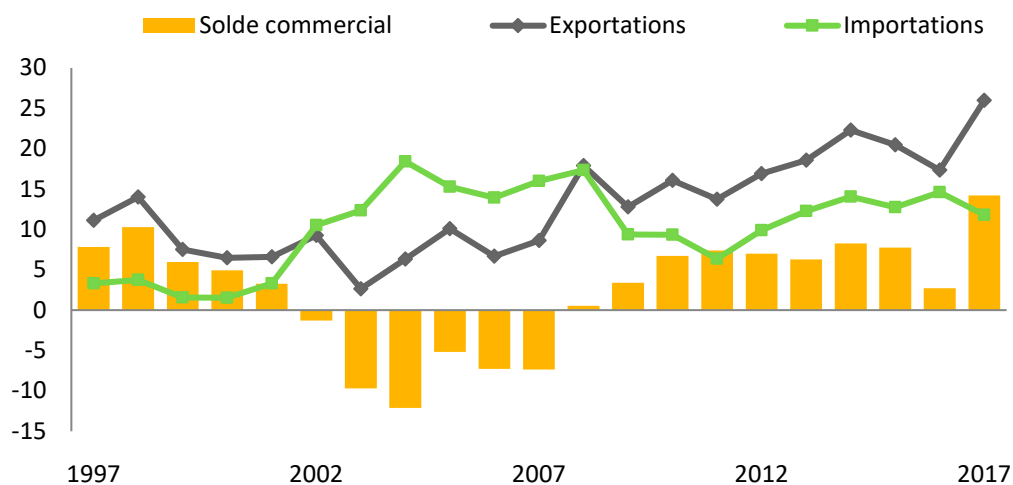
alignement réglementaire est un élément essentiel des ALE modernes et est requise pour « éliminer tous ces obstacles qui peuvent surgir spontanément ».

Dans son mémoire soumis au Comité, [Redline Communications](#) affirme qu'un ALE Canada-Mercosur devrait contribuer à assurer la reconnaissance des normes de sécurité canadiennes, à simplifier ou à éliminer les processus d'approbation liés à certains produits ainsi que les procédures de vérification des importations de biens retournés à des fins de réparation et, enfin, à rationaliser les exigences fiscales entre le Canada et les pays du Mercosur.

AMÉLIORER LES RELATIONS D'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET LE MERCOSUR

Les témoins ont parlé des investissements canadiens existants dans les pays du Mercosur et des investissements brésiliens au Canada, de même que de la protection des investissements dans un ALE Canada-Mercosur.

Figure 3 — Commerce de marchandises entre le Canada et le Paraguay, 1997-2017 (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada, Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, depuis la page [Données sur le commerce en direct](#), consultée le 23 octobre 2018.

A. Investissements existants

En ce qui concerne les investissements canadiens existants dans les pays du Mercosur, la [Mining Suppliers Trade Association Canada](#) a fait remarquer que plus de 61 entreprises canadiennes d'exploration et d'exploitation minière sont actives dans les pays du Mercosur et que ces entreprises détiennent 27 % des projets d'exploration et d'exploitation minière actifs dans ces pays. Selon l'[Association minière du Canada](#), les investissements consentis par des sociétés minières canadiennes au Brésil et en Argentine se chiffraient à 1,9 milliard de dollars en 2016.

[Armstrong Fluid Technology](#) a souligné que le manque de mesures suffisantes dans les pays du Mercosur pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris fait de ces pays « un marché intéressant pour la modernisation des systèmes [de chauffage, de ventilation et de climatisation] désuets » et motive ses investissements continus au Brésil.

La [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a fait remarquer que pour élargir leurs activités internationales et pour « ne [...] pas mettre tous leurs œufs dans le même panier », de nombreuses entreprises brésiliennes investissent au Canada et « croient » au Canada. La [Chambre de commerce Brésil-Canada](#) a souligné qu'en 2015, le Brésil était la septième source d'investissement direct étranger au Canada, pour un total de 19,7 milliards de dollars.

B. Possibilités d'améliorer les relations d'investissement

En ce qui concerne l'accord entre les pays du Mercosur sur la coopération et la facilitation en matière d'investissement, qui a instauré un système pour éviter les différends, l'[Institut international du développement durable](#) a noté que ce système comporte un modèle de règlement des différends de dernier recours entre États plutôt qu'entre État et investisseur. L'Institut international du développement durable a suggéré que l'ALE Canada-Mercosur pourrait contenir un système semblable.

Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a affirmé que des entreprises minières canadiennes « ont utilisé des [mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États] à l'étranger d'une façon qui nuit [...] à la réputation du Canada ». Rappelant que le Brésil n'a jamais ratifié un accord sur la protection des investissements étrangers comprenant des dispositions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États, le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a exhorté le gouvernement du Canada à s'opposer à l'inclusion d'un tel mécanisme dans un ALE Canada-Mercosur et à tenter d'éliminer les mécanismes de règlement des



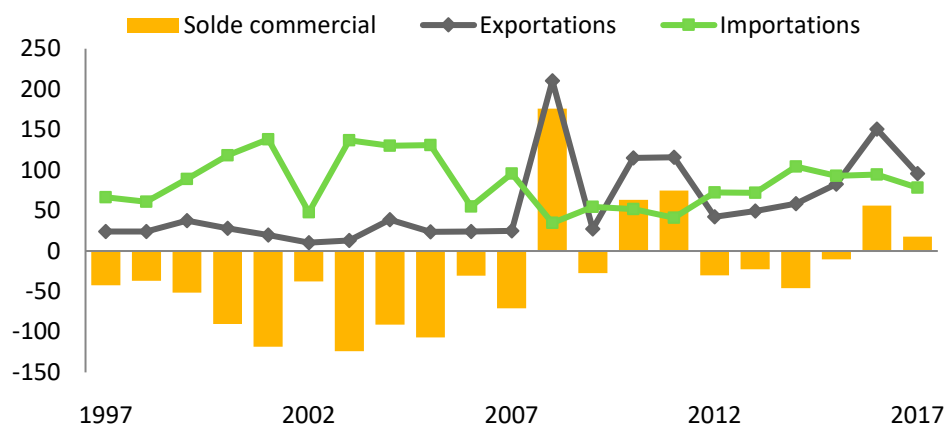
différents entre investisseurs et États contenus dans les accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers conclus avec l'Argentine et l'Uruguay.

D'autre part, l'[Association minière du Canada](#) a soutenu que les dispositions liées à la protection des investissements donnent davantage confiance aux investisseurs que leurs investissements « sont plus sécuritaires et fiables que des investissements comparables réalisés sans la présence de ce genre de protections ». L'Association minière du Canada a affirmé que le secteur minier canadien appuie l'inclusion de « mécanismes de protection des investissements » dans les ALE.

DONNER SUITE AUX PRIORITÉS DE CERTAINS GROUPES

Dans leurs commentaires formulés au Comité, les témoins ont parlé des dispositions d'un ALE Canada-Mercosur qui pourraient créer des débouchés pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, protéger l'environnement, faire respecter les normes du travail, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, contribuer à l'égalité des sexes et sauvegarder les droits des peuples autochtones.

Figure 4 — Commerce de marchandises entre le Canada et l'Uruguay, 1997-2017 (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada, Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, depuis la page [Données sur le commerce en direct](#), consultée le 23 octobre 2018.

En déclarant que les gouvernements du Canada et des pays du Mercosur « se sont entendus pour viser un ALE ambitieux, inclusif et progressiste », le [ministre canadien du Commerce international](#) a mentionné que les discussions tenues lors de la première

série de négociations ont porté sur des sujets tels que les petites et moyennes entreprises, l'environnement, le travail, l'égalité des sexes et les peuples autochtones.

Le [ministre canadien du Commerce international](#) a souligné que les petites et moyennes entreprises canadiennes devraient profiter des ALE signés par le Canada. Le ministre a affirmé que lors des négociations d'un ALE Canada-Mercosur, le gouvernement du Canada ferait des efforts pour inclure un chapitre conçu pour aider ces entreprises. Le ministre a d'ailleurs précisé qu'un tel chapitre garantirait que le Canada et les pays du Mercosur échangent sur les pratiques exemplaires et fournissent des informations facilement accessibles aux petites et moyennes entreprises.

Concernant l'environnement et le travail, le [ministre canadien du Commerce international](#) a soutenu que le gouvernement du Canada ne négocierait pas d'accords de libre-échange « au détriment » des normes du travail et environnementales ou « des principes de gouvernance ». Le ministre a également ajouté que le gouvernement du Canada élève la barre dans ces domaines chaque fois qu'il participe à de telles négociations.

Selon le [Centre canadien de politiques alternatives](#), un accord commercial progressiste doit au moins inclure deux « conditions préalables » : premièrement, l'obligation d'appliquer « des normes environnementales élevées » qui soient conformes aux obligations prévues dans les accords environnementaux multilatéraux et, deuxièmement, des normes du travail « solides » et « entièrement exécutoires ». Le Centre canadien de politiques alternatives a ajouté qu'il serait difficile d'obtenir ces conditions préalables dans le cadre d'un ALE Canada-Mercosur, car le Brésil, par exemple, n'inclut pas des « normes environnementales et des normes du travail contraignantes dans ses accords commerciaux ».

En ce qui concerne les normes environnementales, l'[Institut international du développement durable](#) a estimé qu'un chapitre sur l'environnement dans un ALE Canada-Mercosur devrait identifier et libéraliser le commerce de certains produits et services environnementaux. L'Institut international du développement durable a aussi dit que les dispositions sur le développement durable devraient se fonder sur celles de *l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne* et soutenir les



normes de durabilité, notamment en matière d'écoétiquetage⁷, de responsabilité sociale des entreprises, de foresterie, de pêche, d'agriculture et d'activités minières.

En matière de normes du travail, [Unifor](#) a affirmé ne pas savoir si les pays du Mercosur sont prêts à « rehausser leurs ambitions concernant [l'inclusion de] clauses sociales dans les accords commerciaux ». Unifor a noté que même si la Déclaration des pays du Mercosur sur les questions sociales et le travail⁸ contient des énoncés « marquants » et « inspirants », les conditions de cette Déclaration demeurent « non contraignantes et non exécutoires ». De même, [Unifor](#) a estimé que les efforts du Brésil pour réformer ses lois sur le travail pourraient « [le] placer [...] en retrait » des conventions de base de l'Organisation internationale du Travail⁹.

L'[Association minière du Canada](#) a soutenu que les négociations d'un ALE Canada-Mercosur donnent l'occasion d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre le Canada et les pays du Mercosur. Selon [Redline Communications](#), le processus pour obtenir des visas de travail dans les pays du Mercosur est « compliqué et long » pour les petites entreprises, et « des démarches par voie électronique » simplifieraient le mouvement de personnel entre le Canada et ces pays. Plus particulièrement, [Redline Communications](#) a proposé de remplacer les exigences en matière de visas par des autorisations de voyage électroniques réciproques.

En ce qui concerne les dispositions sur l'égalité entre les sexes dans un ALE Canada-Mercosur, le [ministre canadien du Commerce international](#) a affirmé que les femmes entrepreneures canadiennes bénéficieraient d'un ALE qui empêche les pays de faire de la discrimination fondée sur la nationalité ou sur le sexe lorsqu'elles effectuent des transactions internationales ou demandent des permis et des licences pour servir des clients dans d'autres pays.

7 Selon le [Programme des Nations Unies pour l'environnement](#), les écoétiquettes permettent aux consommateurs de choisir des biens et des services selon des critères environnementaux et sociaux précis, et donnent aux entreprises l'occasion de sensibiliser le public à des caractéristiques de leurs produits qui peuvent être considérées comme étant écologiques.

8 La [Déclaration des pays du Mercosur sur les questions sociales et le travail](#) énonce des principes et des droits que les pays du Mercosur ont convenu d'adopter, notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité, l'élimination du travail forcé, l'adoption d'un âge minimal pour travailler et d'autres droits pour les mineurs, ainsi que le droit à la liberté d'association et à la négociation collective. Une Commission des normes sociales et du travail a été créée pour surveiller le respect des dispositions de la déclaration [EN ANGLAIS SEULEMENT].

9 Les conventions de base de l'Organisation internationale du Travail sont : la liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conventions n° 87 et n° 98), l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (Conventions n° 29 et n° 105), l'abolition effective du travail des enfants (Conventions n° 138 et n° 182) et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi (Conventions n° 100 et n° 111).

Au sujet des droits des peuples autochtones, [Pamela D. Palmater](#), de l'Université Ryerson, qui a témoigné à titre personnel, a déclaré que « des protections juridiques et exécutoires visant précisément les droits des peuples autochtones » devraient figurer dans tous les chapitres d'un ALE, le cas échéant, plutôt que de faire l'objet d'un chapitre distinct. De plus, M^{me} Palmater a estimé que les ALE du Canada devraient énoncer que « les bénéfices doivent être partagés avec les peuples autochtones selon une formule fondée sur les droits ». Elle a aussi souligné la nécessité d'un « mécanisme exhaustif [et indépendant] de surveillance, de recherche et d'évaluation » pour veiller à ce que tous les accords commerciaux, y compris un ALE Canada-Mercosur, soient « justes, sûrs et durables » et placent les droits de la personne et des peuples autochtones au premier plan. Selon [M^{me} Palmater](#), les accords de libre-échange du Canada doivent contenir des « dispositions de non-participation pour les personnes détenant des titres ancestraux » qui s'opposent à un ALE particulier.

[M^{me} Palmater](#) a exhorté le gouvernement du Canada à examiner l'impact d'un ALE Canada-Mercosur sur les peuples autochtones canadiens et ceux des pays du Mercosur, et a déclaré qu'un tel accord devrait se fonder sur un processus de consultation « juste, ouvert et démocratique ». En outre, M^{me} Palmater a partagé son point de vue selon lequel, dans le contexte international, par exemple en ce qui concerne les accords commerciaux, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* exige « un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause par les nations autochtones ».

RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Selon le Comité, le Canada doit continuer de développer des relations de commerce et d'investissement avec des pays ou des blocs de pays qui sont ou qui pourraient devenir d'importants marchés pour les exportations canadiennes. Par exemple, puisque le Canada n'a actuellement établi aucun ALE bilatéral avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay ou l'Uruguay, les négociations entourant un ALE Canada-Mercosur et tout accord qui en découlerait feraient avancer ces relations entre le Canada et les pays du Mercosur. Cela sera encore plus probable si l'accord parvient à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, à améliorer la coopération réglementaire, à veiller à ce que les secteurs canadiens de l'acier, du vin et de la culture ne soient pas touchés négativement, à améliorer les relations d'investissement et à donner suite aux priorités de certains groupes.

Les droits de douane continuent de limiter les exportations canadiennes de moules, d'équipement agricole, d'automobiles et de pièces automobiles, de matériel d'éclairage, de logiciels et autres produits technologiques, d'huile et de tourteaux de canola, de



fruits de mer et d'autres biens vers les pays du Mercosur. Le Comité est d'avis que l'élimination de ces barrières dans un ALE Canada-Mercosur contribuerait à offrir aux exportateurs canadiens des produits susmentionnés et d'autres produits un meilleur accès aux pays du Mercosur.

Cependant, l'élimination des droits de douane n'est pas suffisante. Le Comité estime aussi qu'un ALE Canada-Mercosur doit s'attaquer aux barrières non tarifaires qui empêchent les entreprises canadiennes de vendre leurs produits ou de faire des affaires dans les pays du Mercosur. Un éventuel accord devrait donc simplifier les exigences et les processus administratifs complexes et peu clairs et contenir des dispositions sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, la manipulation des devises, les entreprises d'État et les subventions. De plus, une coopération et un alignement de la réglementation sont souhaitables entre le Canada et les pays du Mercosur.

Bien que les ALE puissent créer des possibilités d'exportation pour certaines entreprises, ils peuvent également réduire la compétitivité d'autres entreprises sur le marché intérieur. Par exemple, les dispositions relatives à l'accès aux marchés contenues dans l'ALE Canada-Mercosur pourraient réduire la compétitivité intérieure des producteurs canadiens d'acier et de vin. Si le gouvernement du Canada met en œuvre un tel accord, le Comité estime que le gouvernement doit envisager de nouvelles mesures qui aideraient ces producteurs et d'autres producteurs touchés négativement à devenir plus compétitifs sur le marché intérieur.

Le secteur culturel canadien contribue largement à l'économie du pays et à sa société. Selon le Comité, les gouvernements doivent pouvoir adopter, mettre en œuvre et appliquer des politiques et des mesures qui appuient leurs secteurs culturels. Par conséquent, un ALE Canada-Mercosur contenant des dispositions sur la coopération culturelle fondées sur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* permettrait de s'assurer que ce secteur continuera ses contributions économiques et autres au Canada et dans chacun des pays du Mercosur.

Le Comité reconnaît que l'inclusion de dispositions sur les investissements dans un ALE Canada-Mercosur améliorerait les relations d'investissement entre le Canada et l'ensemble des pays du Mercosur. Afin de promouvoir les investissements et de reconnaître le droit des gouvernements d'adopter et d'appliquer des mesures dans l'intérêt public, le gouvernement du Canada devrait se pencher sur les avantages et les inconvénients de divers mécanismes d'application des dispositions sur les investissements dans les ALE conclus par le Canada, y compris dans le cadre d'un ALE Canada-Mercosur.

De plus en plus, on s'attend généralement, au Canada et dans un certain nombre d'autres pays, que les avantages du commerce soient « répartis » le plus possible, surtout dans le cas d'ALE. Dans ce contexte, le Comité souligne qu'un ALE Canada-Mercosur devrait créer des débouchés économiques pour les entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises, protéger l'environnement, faire respecter les normes du travail, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, contribuer à l'égalité entre les sexes et protéger les droits des peuples autochtones.

Finalement, le Comité, prenant acte du fait que le gouvernement du Canada poursuit d'autres initiatives de politique commerciale simultanément, soutient que les négociations entourant un ALE Canada-Mercosur ne doivent avoir aucune incidence sur la capacité du Canada à négocier, à ratifier ou à mettre en œuvre d'autres ALE.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, accorde la priorité aux dispositions qui élimineraient les droits de douane appliqués sur les exportations canadiennes, comme les moules, l'équipement agricole, les automobiles et les pièces automobiles et les produits des secteurs canadiens des logiciels, de la technologie, de l'éclairage, du canola et des pêches.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions qui élimineraient les barrières non tarifaires actuelles et futures qui limitent les exportations et les investissements canadiens dans ces pays. Plus particulièrement, des dispositions d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur devraient aborder les exigences et les processus administratifs complexes et peu clairs, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la manipulation des devises, les entreprises d'État et les subventions. De plus, le gouvernement du Canada doit collaborer avec les gouvernements des pays du Mercosur pour améliorer la coopération et l'alignement en matière de réglementation entre le Canada, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.



Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en œuvre de nouvelles mesures conçues pour réduire toute incidence négative d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur sur la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché intérieur.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions sur la culture qui respectent les critères suivants : elles sont fondées sur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, elles garantissent que le Canada et chaque pays du Mercosur ont le droit de soutenir leurs artistes et d'autres producteurs culturels et elles augmentent la coopération bilatérale en matière de culture.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, à un stade précoce des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, examine les avantages et les inconvénients pour le Canada de divers mécanismes conçus pour résoudre les différends liés aux investissements, tout en reconnaissant que les gouvernements ont le droit d'adopter et de maintenir des mesures dans l'intérêt public.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, s'emploie à obtenir des résultats qui créeraient des débouchés économiques pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, protégeraient l'environnement, feraient respecter les normes du travail, amélioreraient la mobilité de la main-d'œuvre, contribueraient à l'égalité entre les sexes et protégeraient les droits des peuples autochtones.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Chambre de commerce Brésil-Canada Paola Saad, vice-présidente	2018/04/19	104
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire Claire Citeau, directrice générale	2018/04/19	104
Association canadienne des producteurs d'acier Joseph Galimberti, président	2018/04/19	104
Unifor Angelo DiCaro, représentant national	2018/04/19	104
Armstrong Fluid Technology Robert Dietrich, agent principal des finances	2018/04/24	105
Association canadienne des constructeurs de véhicules Mark Nantais, président	2018/04/24	105
Conseil canadien des pêches Paul Lansbergen, président	2018/04/24	105
À titre personnel Pamela D. Palmater, chaire de gouvernance autochtone Département de politique et d'administration publique, Ryerson University	2018/04/26	106
Air Canada Fittipauld Lourenco, directeur Affaires gouvernementales fédérales et Ontario	2018/04/26	106

Organismes et individus	Date	Réunion
Canadian Association of Moldmakers Jonathon Azzopardi, président Timothy Galbraith, directeur	2018/04/26	106
Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique Michael Hall, directeur administratif	2018/04/26	106
Mining Suppliers Trade Association Canada Phil Cancilla, président du conseil d'administration	2018/04/26	106
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) Elliott Anderson, directeur Politique publique et communications, National Garry Neil, conseiller spécial National	2018/05/01	107
Manufacturiers et exportateurs du Canada Mathew Wilson, premier vice-président Politiques et relations gouvernementales	2018/05/01	107
Association des vignerons du Canada Dan Paszkowski, président et chef de la direction	2018/05/01	107
Institut international du développement durable Scott Vaughan, président-directeur général	2018/05/01	107
LED Roadway Lighting Ltd Alberto Capodicasa, gestionnaire de marché Jeff Libis, vice-président des ventes International	2018/05/01	107
Redline Communications Robert Williams, directeur général	2018/05/01	107
Agricultural Manufacturers of Canada Leah Olson, présidente	2018/05/03	108
Centre canadien de politiques alternatives Scott Sinclair, chercheur principal	2018/05/03	108

Organismes et individus	Date	Réunion
Conseil canadien du canola Brian Innes, vice-président Affaires publiques	2018/05/03	108
Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada David Adams, président	2018/05/03	108
MacDon Industries Ltd. Gene Fraser, vice-président Ventes mondiales et commercialisation	2018/05/03	108
Association minière du Canada Brendan Marshall, vice-président Affaires économiques et du Nord	2018/05/03	108
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Tim Sargent, sous-ministre du commerce international Arun Thangaraj, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint Planification ministérielle, finances et technologies de l'information Ana Renart, directrice générale Accès aux marchés L'hon. François-Philippe Champagne, ministre du commerce international	2018/06/05	112

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

MELLOHAWK Logistics Inc.

Redline Communications

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 104, 105, 106, 107, 108, 112, 128 et 134](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
L'hon. Mark Eyking, C.P., député

OPINION COMPLÉMENTAIRE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

INTRODUCTION

Le NPD remercie les membres, le personnel et les analystes du Comité, ainsi que les témoins qui ont participé à l'étude sur un éventuel accord de libre-échange avec le Mercosur.

Le NPD est favorable à l'établissement de relations commerciales équitables et progressistes avec des partenaires de premier plan du continent afin d'ouvrir des débouchés pour les exportateurs canadiens, ce qui crée des emplois et stimule la croissance économique au bénéfice des collectivités et des travailleurs canadiens. La position des néo-démocrates a toujours été très claire : tous les échanges commerciaux internationaux doivent être justes, équilibrés et dans l'intérêt des industries canadiennes et de notre environnement; ils doivent respecter les Autochtones et tous les travailleurs, correspondre à nos valeurs fondamentales en matière de justice sociale, d'égalité et de dignité universelle et être conformes à nos obligations internationales.

Au cours de la présente étude, le NPD a entendu de nombreux témoins dire qu'une entente commerciale avec les pays du Mercosur n'est pas une initiative nécessaire, et que les négociateurs et les fonctionnaires d'Affaires mondiales auraient intérêt à se concentrer sur des négociations commerciales plus urgentes et sur des débouchés mondiaux avec des partenaires commerciaux plus solides.

Joseph Galimberti, président de l'Association canadienne des producteurs d'acier, a déclaré ceci : « [D]ans le cadre des négociations du Mercosur[,] le Canada n'exporte pratiquement pas d'acier primaire et très peu de produits contenant de l'acier dans les pays du Mercosur. Cette situation ne changera probablement pas dans le contexte d'un accord de libre-échange. Nous ne nous attendons pas à une augmentation notable et en fait, nous aimerions souligner que des mesures antidumping du Tribunal canadien du commerce extérieur visent actuellement certains pays du Mercosur en ce qui concerne l'importation des tôles d'acier au carbone laminées à chaud, des tôles en acier allié, des bandes en acier et des plaques d'acier.

Nous aimerions également souligner qu'un accord avec le Mercosur pourrait potentiellement contribuer grandement à l'érosion de la part du marché des utilisateurs d'acier au Canada, surtout ceux dans le secteur de la fabrication automobile et dans le secteur de la production d'énergie, de tuyaux et de tubes.

[...] Je ne crois pas que le Mercosur offrira des occasions d'exportation pour l'acier canadien. Par exemple, le transport est trop coûteux. Pour soutenir la concurrence, il faudrait offrir un produit de piètre qualité, ce que l'industrie canadienne, selon moi, refuse de faire juste pour compenser les coûts de transport. À ce moment-là, il faut faire concurrence sur le volume, et ce n'est pas ce que nous faisons ici. »

Claire Citeau, directrice générale de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, a déclaré : « L'ACCA représente les 90 % d'agriculteurs qui dépendent du commerce, ainsi que les producteurs, les transformateurs et les exportateurs de produits agroalimentaires qui veulent qu'on stimule la croissance économique en améliorant et en rendant plus concurrentiel l'accès aux marchés internationaux. [...] Comme je l'ai mentionné auparavant devant ce comité, le commerce est un de nos principaux moteurs économiques, étant donné que les exportations génèrent 60 % de la valeur du secteur. Plus de la moitié de tout ce que nous produisons est exportée, soit la moitié de notre bœuf, 65 % de nos fèves de soya, 75 % de notre blé, 70 % de notre porc, 90 % de notre colza et 95 % de nos légumineuses. En outre, 40 % de nos produits transformés sont exportés. [...] En conséquence, nous croyons qu'un accord de libre-échange avec le Mercosur — à la lumière d'autres accords de libre-échange en cours ou en voie de renégociation, ou de nouveaux accords qui, selon nous, donnent d'importantes perspectives pour accroître le commerce — n'offre pas de potentiel de croissance des exportations suffisant pour justifier l'allocation des ressources nécessaires afin de négocier un accord avec cette région. »

Quant à Paul Lansbergen, président du Conseil canadien des pêches, il a dit : « [U]n accord de libre-échange avec le Mercosur pourrait offrir des possibilités au secteur des pêches, mais ce n'est pas très prioritaire pour nous en ce moment ».

Les néo-démocrates comprennent qu'il est important d'établir des relations commerciales avec des partenaires progressistes du monde entier, et il estime que des accords commerciaux progressistes peuvent contribuer au mieux-être de tous. Pour ce faire, il faut toutefois que l'accord commercial soit transparent, inclusif et tourné vers l'avenir. Il doit tenir compte d'enjeux importants comme l'inégalité du revenu, la souveraineté, le changement climatique et les droits de la personne. Nous devons saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous de changer notre manière de négocier et de considérer les principaux accords commerciaux afin que l'amélioration du sort de tous les Canadiens devienne leur objectif premier.

CONSULTATIONS ET TRANSPARENCE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

Selon le NPD, le gouvernement du Canada ne peut pas sérieusement prétendre qu'il fait preuve de transparence s'il ne renseigne pas les Canadiens sur l'objet des négociations. Le gouvernement doit donc lever le voile sur le secret qui entoure les négociations commerciales.

Pour le moment, le gouvernement n'est plus officiellement tenu de solliciter la participation du public dans le cadre des accords commerciaux et le gouvernement actuel négocie en bonne partie derrière des portes closes, sans guère de transparence ni de participation du public, comme l'a fait le gouvernement précédent.

On ne peut pas considérer le travail effectué par le Comité du commerce international comme une consultation gouvernementale, car il s'agit d'un travail indépendant auquel contribuent tous les partis, ni comme le substitut d'un processus de consultation complet et efficace.

Il est très préoccupant de constater l'incapacité persistante du gouvernement à respecter ses engagements à l'égard de *la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) en ce qui concerne les accords commerciaux. L'article 19 établit très clairement que le Canada doit obtenir le consentement préalable des peuples autochtones, donné librement et connaissance de cause, avant d'adopter des mesures qui les touchent. Il est incontestable que l'accord de libre-échange avec le Mercosur s'inscrit dans cette catégorie.

Le NPD croit que les peuples autochtones doivent être représentés en bonne et due forme à la table de négociation si le Canada veut respecter ses obligations à leur égard, conformément à la Déclaration.

Lors des prochaines négociations, le gouvernement devrait consulter de manière constructive et approfondie des députés de tous les partis qui sont représentatifs de la population canadienne, afin de sonder des Canadiens de tous les secteurs, de toutes les régions et de tous les milieux. Les résultats de ces consultations devraient être rendus publics.

La transparence, quant à elle, est tout aussi importante pour les parties concernées. Dans le contexte particulier des échanges commerciaux avec le Mercosur, Angelo DiCaro, représentant d'Unifor, a critiqué les démarches entreprises jusqu'ici par le gouvernement lorsqu'il a déclaré : « [U]n mandat clair en vue de mener ces négociations fait défaut. Je présume que nos divers négociateurs en chef, l'équipe de négociation et le gouvernement fédéral ont un plan concernant certaines de leurs positions fermes, certains secteurs importants auxquels ils souhaitent avoir accès dans le marché et certaines dispositions d'ordre social qu'ils veulent faire avancer. Cependant, ce n'est pas du tout évident de savoir ce qu'il en est, contrairement à d'autres pays comme l'Union européenne et les États-Unis à certains égards. »

M. DiCaro a aussi manifesté son inquiétude au sujet de la transparence dans les accords commerciaux en général : « Nous recommandons aussi sans cesse d'avoir un processus plus transparent et d'expliquer clairement ce que nous essayons d'accomplir avec cela. De mon point de vue de membre de la société civile, je crois qu'il serait utile de le savoir et je crois aussi que cela se veut, d'une certaine manière, une stratégie plus adéquate, parce que cela envoie un message à nos partenaires de négociation : le Canada a des positions fermes très définies. Comme dans le cas de l'ALENA, il se pourrait que beaucoup de Canadiens et d'organisations canadiennes se rangent de votre côté. Par conséquent, je crois que c'est quelque chose que nous voulons voir plus souvent, mais rien n'indique que cela arrivera dans le cas du Mercosur, et c'est l'esprit qui sous-tend mon commentaire. »

Le NPD continuera de réclamer des améliorations dans toutes les prochaines négociations entreprises par le gouvernement.

L'AVENIR DES ACCORDS COMMERCIAUX

De l'avis des néo-démocrates, le Canada a ouvert à maintes reprises des débouchés commerciaux dans d'autres pays dans le cadre de nombreux accords, mais nos exportations

vers ces partenaires, loin d'augmenter, ont plutôt connu un déclin. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, au cours des neuf mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, le déficit sur marchandises du Canada à l'égard de l'Union européenne a fait un bond de 46 % par rapport à la même période l'année précédente, avant l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord. Voici ce qu'a déclaré le représentant d'Unifor, M. DiCaro : « [L]'accès au marché et la multiplication des ouvertures sont une chose, mais cela constitue-t-il un avantage démontrable pour le Canada? Ces avantages permettront-ils de faire oublier ces autres aspects des accords commerciaux qui se sont révélés très contrariants pour le Canada? Je parle ici de tout ce qui concerne les privilèges spéciaux accordés aux investisseurs et du fait de nous emprisonner dans des imbroglios réglementaires, et d'autres choses de cette nature. »

M. DiCaro a ajouté que le Canada doit effectuer des évaluations indépendantes et complètes de l'incidence. Le NPD est d'accord avec lui et estime que tous les accords commerciaux doivent faire l'objet d'analyses complètes du point de vue de l'économie, de l'emploi et du genre, et que ces analyses doivent être rendues publiques.

À l'avenir, il ne faut plus que les accords commerciaux soient négociés d'une manière qui fait pencher la balance des forces dans l'économie en faveur des sociétés, au détriment des gouvernements et des travailleurs. Les néo-démocrates sont préoccupés par le fait que les accords commerciaux accordent sans cesse des droits exécutoires aux investisseurs, ce qui limite les pouvoirs des gouvernements actuels et futurs et ceux des citoyens qui les élisent. C'est ce qui s'est passé lors de la négociation de l'ALENA et de la renégociation de l'AEUMC. Il faut éviter d'éroder les règlements et les dispositions sur la sécurité qui visent les aliments, le bétail et les produits chimiques.

Le gouvernement actuel parle de conclure des accords commerciaux progressistes, mais aucune véritable mesure socialement responsable n'a été prise dans aucun des accords négociés récemment. Il faut adopter une approche radicalement différente de celle qui a été adoptée dans le passé vis-à-vis des accords commerciaux. Un malaise social et des doutes grandissants entourent les droits des travailleurs, notre environnement, la situation des femmes et celle des Autochtones, et le fait qu'on ne leur accorde pas la même importance qu'aux droits des sociétés à la rentabilité. Créer des dispositions socialement responsables plus contraignantes et exécutoires est le premier pas à franchir et il faut qu'un grand nombre de conditions sociales liées au commerce soient respectées avant la signature de tout accord commercial. Comme l'a dit M. DiCaro au Comité : « C'est bien d'avoir des aspirations, mais il faut passer à l'action à cet égard. Je crois qu'il est essentiel que nous commençons à traiter le caractère exécutoire de ces conditions sociales sur le même pied que les dispositions sur l'accès au marché. »

LA MAIN-D'ŒUVRE

Il faut redéfinir les priorités et les objectifs actuels de toutes les ententes commerciales, y compris ceux d'un accord potentiel avec le Mercosur, afin d'assurer la primauté des droits des travailleurs.

À l'heure actuelle, comme l'a fait remarquer Angella MacEwen, économiste principale au Congrès du travail du Canada (CTC), en parlant de l'étude sur un accord potentiel entre le Canada et l'alliance du Pacifique effectuée par le Comité permanent du commerce international : « Il n'est jamais arrivé que le chapitre sur le travail d'un accord de libre-échange entraîne des changements concrets pour les travailleurs de l'autre pays. Nous avons d'autres mécanismes — par l'intermédiaire de l'OIT, par exemple — pour faire des choses comparables à ce que nous faisons actuellement en Colombie, avec les mêmes résultats que cet accord de libre-échange, mais l'ALE a permis à des entreprises canadiennes d'exploiter les travailleurs de l'endroit. »

Lors de la négociation des prochains accords commerciaux, il faut tirer des leçons des accords précédents, tenir compte de leurs limites et considérer la main-d'œuvre de manière différente. Il faut inclure un chapitre complet sur le travail dans le corps du texte de l'accord pour assurer le caractère exécutoire des règlements sur le travail et prévoir des sanctions et des normes pour les trois pays.

Le NPD croit que, pour renforcer les droits et les normes du travail dans les accords commerciaux, il faut inclure dans ces derniers un chapitre exécutoire complet sur le travail, qui exige que tous les États membres signent et ratifient les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), adhèrent à l'agenda sur le travail décent de l'Organisation, puis signent et ratifient la convention n° 81 de l'organisme, qui concerne l'inspection du travail. Le chapitre doit aussi prévoir la création d'un secrétariat du travail indépendant ayant le pouvoir de superviser le processus de règlement des différends en cas de violation des droits des travailleurs, car il n'existe actuellement aucun mécanisme adéquat pour lutter contre les nombreuses violations de ces droits.

Le NPD partage l'avis du [CTC](#), qui considère que le gouvernement du Canada doit « envisager l'idée d'une diligence raisonnable pour les entreprises et les organismes de financement canadiens [...] et songer à un cadre de négociation transnationale pour permettre aux syndicats de représenter les travailleurs dans bien des pays ». Selon le NPD, les négociations commerciales, y compris celles avec les pays du Mercosur, doivent s'appuyer sur le principe voulant que personne ne soit désavantagé. Il ne faut pas que les travailleurs continuent d'être un détail ajouté à la dernière minute dans les accords commerciaux.

LE SECTEUR MANUFACTURIER

Le NPD croit que l'intégration et la libéralisation des échanges commerciaux ont avantagé les partenaires des sociétés, mais pas les travailleurs ni les petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier.

Le gouvernement canadien doit protéger les emplois du secteur manufacturier et du secteur de l'automobile, prendre des mesures à l'égard de la répartition inéquitable de la richesse et mettre en œuvre une stratégie nationale pour le secteur de l'automobile et le secteur manufacturier afin d'assurer le dynamisme de ces secteurs.

Mark Nantais, président de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, a été clair au cours de son témoignage : « [L]orsque nous [c'est-à-dire le Canada] signons des accords qui prévoient de nouvelles mesures incitatives totalisant des centaines de millions de dollars pour des constructeurs automobiles qui ne produisent aucun véhicule ici ou qui ne créent aucun emploi dans le secteur manufacturier canadien, il devient moins intéressant pour nos constructeurs de continuer à produire ici et à créer des emplois ici. C'est notre politique. Malgré toutes les bonnes intentions et tous les efforts, c'est ce que le Canada est en train de faire avec le PTPGP. Comme le PTPGP, l'accord commercial avec le Mercosur représente une occasion d'augmenter les exportations de véhicules canadiens, mais il représente aussi d'importants enjeux en matière d'accès aux marchés, en ce sens qu'il permettra l'application de mesures protectionnistes dans chacun de ces pays. »

LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Pour le NPD, les dispositions sur le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), qui privilégient les entreprises au détriment de l'intérêt public, n'ont pas leur place dans les accords commerciaux. Ces dispositions permettent aux investisseurs étrangers de contourner le système des tribunaux nationaux, ce qui mine la souveraineté de notre pays. Les tribunaux d'arbitrage, qui n'ont pas à rendre de comptes, peuvent alors ordonner aux gouvernements de dédommager les investisseurs qui se disent lésés par les politiques ou les règlements publics du pays.

Scott Sinclair, chercheur principal au Centre canadien de politiques alternatives, a exprimé certaines inquiétudes au sujet du Mercosur : « Les possibilités d'adopter un tel modèle dans le contexte d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur sont, au mieux, limitées. Dans leurs négociations commerciales externes, les pays du Mercosur, en particulier le Brésil, ont toujours hésité à adhérer aux engagements dits "OMC-plus" sur la propriété intellectuelle, le commerce et les services, les investissements et les dispositions sur la coopération en matière de réglementation qui ont posé des problèmes dans bon nombre de récents accords de libre-échange bilatéraux du Canada.

Cela laisse place à un modèle de traité sur le commerce qui est plus progressiste ou, du moins, qui est moins intrusif. Si des pourparlers ont lieu, nous recommandons fortement que tout accord de libre-échange Canada-Mercosur n'inclue pas de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. Actuellement, le Brésil et le Canada n'ont pas d'accord

sur la protection des investissements étrangers. En fait, le Brésil n'a ratifié aucun traité sur la protection des investissements qui inclut des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. Le Canada devrait également saisir l'occasion de retirer les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États des accords sur la protection des investissements étrangers qu'il a conclus avec l'Argentine et l'Uruguay. »

M. Sinclair a aussi fait remarquer que c'est sur les processus d'évaluation environnementale que l'effet des dispositions de RDIE est le plus fâcheux. En parlant du secteur minier en particulier, il a dit : « Je tiens également à dire que certaines entreprises canadiennes, en particulier dans le secteur minier, ont utilisé le RDIE à l'étranger d'une manière qui nuit selon moi à la réputation du Canada. Il y a eu trois affaires récentes contre la Colombie, qui visaient à réserver un site naturel important qui fournit pourtant une grande partie de l'eau du pays. Trois entreprises enregistrées au Canada ont contesté en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, ce que nous avons prédit. »

Il est important de mentionner que le Brésil a indiqué qu'il ne signerait pas d'accord commercial contenant des dispositions de RDIE.

LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES, L'ÉNERGIE ET L'EAU

Scott Sinclair a ajouté ceci : « Le revers de la médaille de l'approche prudente du Brésil, c'est qu'il s'est aussi opposé à inclure des normes environnementales et des normes du travail contraignantes dans des accords commerciaux. Cela pose un problème, étant donné que le gouvernement fédéral a récemment décidé d'adopter un programme commercial progressiste. Pour qu'un accord commercial soit progressiste, il doit au moins inclure des normes du travail solides et entièrement exécutoires. Il doit également inclure des obligations pour veiller à ce que chaque pays applique des normes environnementales élevées sur son territoire tout en respectant ses obligations contractées en vertu d'accords environnementaux multilatéraux. Il sera vraisemblablement difficile d'obtenir ces deux conditions préalables à un accord commercial progressiste dans le cadre d'un accord de libre-échange avec le Mercosur. »

Selon le NPD, tout chapitre ou disposition portant sur l'environnement doit être enchâssé dans le texte principal d'un accord afin d'être contraignant et pleinement exécutoire. De plus, toutes les dispositions doivent être conformes aux obligations internationales déjà établies du Canada en matière d'environnement, notamment celles comprises dans l'Accord de Paris qui a été conclu le 12 décembre 2015. La protection contre les conséquences désastreuses du changement climatique et la dégradation continue de notre environnement doivent être au premier plan des préoccupations.

Par ailleurs, le NPD s'oppose à toute disposition régressive sur la proportionnalité dans le secteur de l'environnement et à toute tentative, dans un accord, de faire de l'eau un bien négociable ou commercialisable et non un droit de la personne.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Le NPD a été déçu que le Comité décide de n'inclure qu'une vague déclaration sur l'égalité entre les sexes dans ses recommandations au lieu d'y énoncer clairement toute l'importance d'un chapitre portant sur ce sujet.

Le NPD réclame l'intégration de la notion d'égalité entre les sexes d'un bout à l'autre des accords commerciaux. Il ne faut pas confiner le sujet à un seul chapitre, car il n'est pas limité aux difficultés auxquelles font face les femmes entrepreneures et propriétaires d'entreprises. De plus, les droits du travail doivent s'attaquer aux injustices à l'endroit des femmes comme la disparité salariale, le travail des enfants et les mauvaises conditions de travail. Le NPD croit qu'un accord qui se veut vraiment progressiste en matière d'égalité entre les genres doit aborder les inégalités systémiques qui visent toutes les femmes. Selon le NPD, il faut appliquer à tous les accords commerciaux une analyse comparative entre les sexes et une évaluation des répercussions sur le genre.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

Le NPD estime que le gouvernement doit se conformer à l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies et obtenir le consentement préalable des peuples autochtones – donné librement et en connaissance de cause, avant d'adopter des mesures qui peuvent les toucher.

Pam Palmater, professeure agrégée et titulaire de la Chaire de gouvernance autochtone à l'Université Ryerson, a fait remarquer qu'il faut tenir compte des droits des autochtones d'un bout à l'autre d'un accord commercial, et pas seulement dans un chapitre. Elle a aussi signalé que, dans l'ensemble des pays du Mercosur, de nombreux Autochtones ont été victimes de violence de la part de multinationales qui se livrent à des activités commerciales.

M^{me} Palmater a également indiqué que le Canada a été fondé sur une relation commerciale étroite entre les peuples autochtones et les premiers colons et, bien que les traités commerciaux aient été reconnus par la Cour suprême du Canada et soient protégés par la Constitution, les peuples autochtones ne sont pas considérés comme des partenaires égaux dans notre compétence partagée. Il est inacceptable que ce partenariat ne soit pas reconnu.

Il est très préoccupant de constater l'incapacité persistante du gouvernement à respecter ses engagements à l'égard de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) en ce qui concerne les accords commerciaux. Le NPD croit que les peuples autochtones doivent être représentés en bonne et due forme à la table de négociation si le Canada veut respecter ses obligations à leur égard, conformément à la Déclaration.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS NUMÉRIQUES ET DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On s'inquiète de plus en plus de l'état de préparation du gouvernement canadien quant à la défense et à la promotion des intérêts du Canada en ce qui concerne la propriété intellectuelle (PI), les droits numériques et les droits en matière de protection des renseignements personnels. Le Comité a entendu des témoins exprimer des préoccupations au sujet d'éventuels changements majeurs aux droits de PI liés au droit d'auteur, aux brevets et aux marques de commerce inclus dans d'autres accords commerciaux, qui pourraient avantager injustement les grandes sociétés au détriment des consommateurs ou des innovateurs canadiens.

La politique canadienne en matière de droit d'auteur ne doit pas être sacrifiée au nom du libre-échange. Le maintien d'une politique du droit d'auteur équilibrée et judicieuse est particulièrement important étant donné le lien fondamental entre la loi sur le droit d'auteur et la capacité de s'exprimer librement en ligne, notamment : par l'échange de connaissances, de recherches et d'art; par la participation au débat public et politique; par la contribution au patrimoine culturel; par l'inspiration et l'exploitation de la créativité. Le NPD insiste sur le fait que le système d'avis et avis est un régime efficace qui permet d'atteindre des objectifs en matière de violation du droit d'auteur, tout en atténuant (bien que pas complètement) les préjudices associés à l'avis et retrait. Elliot Anderson, de l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, a déclaré que « [l']ACTRA estime qu'il est temps d'adopter une nouvelle approche de la culture et des accords commerciaux. Elle devrait reposer non pas sur une exemption négative, mais sur un engagement positif à promouvoir la diversité des expressions culturelles, la collaboration culturelle et les échanges. »

Le gouvernement canadien doit rejeter toute mesure qui propose de prolonger la durée du droit d'auteur au-delà de 50 ans après le décès de l'auteur, comme c'est le cas actuellement, sachant que la durée du droit d'auteur au Canada respecte déjà amplement les traités internationaux en la matière.

Le prix des médicaments au Canada étant déjà, à une exception près, le plus élevé au monde, le gouvernement doit résister à la prolongation de la durée des brevets, qui entraînerait une hausse encore plus substantielle du prix des médicaments, et faire en sorte qu'un accord commercial avec le Mercosur, ou tout autre partenaire, n'empêche pas la création d'un régime national d'assurance-médicaments au Canada.

Le NPD considère que le Canada doit continuer d'exclure la culture des accords commerciaux, comme il le fait depuis longtemps. La politique culturelle doit être établie à l'échelle nationale, par le gouvernement canadien. Il ne faut pas que les accords commerciaux puissent limiter notre souveraineté ni dicter notre politique culturelle.

LA GESTION DE L'OFFRE

Le gouvernement doit protéger la gestion de l'offre contre les tentatives récentes des États-Unis de la démanteler. On garantira ainsi aux Canadiens l'accès à des aliments de grande qualité produits localement, tout en appuyant les petites fermes familiales et les localités

rurales. Le secteur des produits soumis à la gestion de l'offre génère 310 000 emplois et sa contribution à l'économie canadienne s'élève à plus de 26 milliards de dollars.

Il ne faut pas continuer d'affaiblir la gestion de l'offre dans les accords commerciaux, comme cela a été le cas dans l'AECG, dans le PTPGP et dans le cadre de l'AEUMC. L'accès au marché ne doit pas être élargi davantage dans un éventuel accord avec le Mercosur.

RECOMMANDATIONS DU NPD

1. Que le gouvernement du Canada veille à ce que des mesures de sauvegarde soient mises en place pour protéger les secteurs de l'acier et de l'aluminium contre les partenaires internationaux qui inondent le marché canadien de produits de qualité médiocre.
2. Que le gouvernement du Canada fasse preuve d'une plus grande transparence pendant les négociations commerciales en consultant directement les Canadiens et qu'il tienne les parlementaires régulièrement informés pendant tous les cycles de négociations.
3. Que le gouvernement du Canada protège la possibilité, pour les différents ordres de gouvernement, d'adopter des politiques destinées à étendre les services publics ou à renationaliser des secteurs privatisés sans s'exposer à des poursuites.
4. Que le gouvernement du Canada s'engage à inclure dans tous les accords commerciaux des mesures rigoureuses et exécutoires relatives à la monnaie.
5. Qu'avant de conclure ou de signer tout autre accord commercial, le gouvernement du Canada commande une étude indépendante sur les coûts et les avantages de l'accord et une évaluation de l'emploi, qu'il veille à ce que l'analyse comparative entre les sexes soit appliquée et qu'une évaluation des répercussions sur le genre soit effectuée.
6. Que le gouvernement du Canada veille à ce qu'aucun autre accord commercial ne comprenne de dispositions sur l'arbitrage des différends entre investisseurs et États.
7. Que le gouvernement du Canada divulgue rapidement les hausses éventuelles estimées du coût des médicaments d'ordonnance pour les provinces et les territoires ainsi que pour les particuliers et les employeurs canadiens à la suite des modifications proposées par un accord commercial négocié aux lois sur les brevets d'une part, et les détails de la compensation financière à verser aux provinces, territoires, particuliers et employeurs d'autre part.

8. Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de toutes les négociations entourant de futurs accords commerciaux et d'investissement, défende les droits de propriété intellectuelle qui profitent aux consommateurs et aux innovateurs canadiens et s'engage à conserver le régime actuel de droit d'auteur du Canada, plus précisément : a) un engagement à l'équilibre, par une approche authentiquement canadienne; b) l'avis et avis; c) l'actuelle durée du droit d'auteur (c.-à-d. rejeter toute mesure proposant d'en prolonger la durée.)
9. Veiller à ce que toute disposition concernant la localisation des données préserve la capacité du Canada à mettre en place un droit national substantiel protégeant les données personnelles et le droit à la vie privée des Canadiens.
10. Conserver le solide régime de neutralité de l'Internet au Canada et rejeter toute tentative d'affaiblissement de cette neutralité au pays.
11. Que le gouvernement du Canada négocie des dispositions environnementales qui renforcent l'application des normes et des objectifs fixés dans le cadre de nos obligations internationales, notamment les obligations qui ont été convenues dans l'Accord de Paris conclu en 2015.
12. Que le gouvernement du Canada évite d'adopter toute disposition qui exposerait l'eau à l'exportation et à la privatisation.
13. Que le gouvernement du Canada cherche à établir des normes de travail rigoureuses et exécutoires dans le présent accord commercial et dans tous ceux qui le suivront. Le gouvernement doit chercher à inclure un chapitre sur le travail qui exigerait la ratification et l'application des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, ainsi que l'adhésion à l'agenda pour le travail décent de l'OIT. Le gouvernement doit aussi veiller à la création d'un secrétariat du travail indépendant qui aurait le pouvoir de superviser le processus de règlement des différends en cas de violation des droits des travailleurs et d'imposer des sanctions aux contrevenants.
14. Que le gouvernement du Canada collabore avec tous ses partenaires internationaux pour veiller, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, à ce que les droits des peuples autochtones soient respectés. De plus, avant d'accepter toute disposition d'un accord commercial qui pourrait avoir un effet sur les peuples autochtones, le gouvernement doit obtenir le consentement préalable et inconditionnel – donné librement et en connaissance de cause – des peuples en question.
15. Que le gouvernement du Canada protège la souveraineté alimentaire, les mécanismes de production et la gestion de l'offre, les moyens de subsistance en

milieu rural et le droit de connaître le contenu des aliments et l'endroit où ceux-ci sont produits.

16. Que le gouvernement du Canada renforce la *Loi sur investissement Canada* afin de protéger les emplois canadiens et de faire en sorte que les prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers procurent un avantage net au Canada.